

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 02 juillet 2024

Date convocation : 24 juin 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 02 juillet Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	9
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	9		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, ***Président***,
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, M.
Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Claude
CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, ***Vice-
présidents***,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle CEZE, ***Vice-présidente***,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, ***Directeur SMICTOM Sud Est 35***,
M. Romain MEREL, ***Responsable service déchèterie***,
M. Olivier HASLE, ***Responsable service collecte***,

BUREAU SYNDICAL DU 02 JUILLET 2024

DELIBERATION n°11 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIES : Marché de travaux d'aménagement entre la recyclerie et le Valoparc ZAC de la Roncinière à Vitré : attribution

Vu la délibération n°6 du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les accords-cadres, marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T.,

M. Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Le présent marché à procédure adaptée a pour objet de réaliser les travaux d'aménagement entre la recyclerie et le Valoparc de VITRE, création d'une jonction entre les deux sites. Une consultation a par conséquent été lancée.

PUBLICITE :

Marché passé selon la procédure adaptée (2024-44)
Date d'envoi : 28/05/24 (Parution Ouest France)
Date de remise des offres : 24 Juin 2024 à 12h.
Montant estimé du marché : 150 000 € H.T
Durée du marché : 2 mois

ANALYSE DES OFFRES : LOT UNIQUE

Les critères retenus pour l'analyse des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

1. Prix des prestations (40 %)
2. Caractéristiques techniques (60%)

Le Bureau procède à l'analyse des offres :

NOTATION	TPB	PIGEON TP	MAN TP
VALEUR TECHNIQUE (60)	49.06	42.72	47.19
VALEUR FINANCIERE (40)	37.35	33.36	40.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>86.41</u>	<u>76.08</u>	<u>87.19</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>1</u>

L'offre de l'entreprise MAN TP, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- De retenir l'offre proposée par l'entreprise MAN TP, offre techniquement et financièrement la plus adaptée,
- D'autoriser Le Président à signer et à notifier le marché à intervenir avec la Société MAN TP pour les travaux d'aménagement entre la Recyclerie et le Valoparc ZAC de la Roncinière à Vitré, pour un montant estimé à 108 610.30 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Nombre de votants : 9
Nombre de voix pour : 9
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 02 juillet 2024

Date convocation : 24 juin 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 02 juillet Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	9
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	9		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, ***Président***,
Mme Isabelle DUSSOUS, M. Melaine MORIN, M. Patrick ROBERT, M.
Mickaël LEFEUVRE, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Claude
CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, ***Vice-
présidents***,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle CEZE, ***Vice-présidente***,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, ***Directeur SMICTOM Sud Est 35***,
M. Romain MEREL, ***Responsable service déchèterie***,
M. Olivier HASLE, ***Responsable service collecte***,

BUREAU SYNDICAL DU 02 JUILLET 2024

DELIBERATION n°12 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché pour la fourniture et maintenance de systèmes d'accès par badges pour bornes d'apports volontaires : attribution

Vu la délibération n°6 du Comité Syndical en date du 23 Septembre 2020, attribuant certaines délégations au Bureau Syndical, notamment les décisions à prendre pour préparer, passer, exécuter et régler les accords-cadres, marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au Budget, pour des sommes comprises entre 45 000 et 214 000€ H.T,

M. Melaine MORIN, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Le présent marché à procédure adaptée a pour objet la fourniture et la maintenance de systèmes d'accès pour des BAV semi-enterrées, enterrées, aériennes respectant les besoins cités ci-dessus :

- Fourniture de contrôle d'accès complets pour conteneurs neufs installés par le fournisseur des BAV
Les quantités de produits maximum estimées sont les suivantes :
150 Semi-enterrées GTT BAUER
20 Enterrées ASTECH modèle MAINE
20 aériennes ASTECH modèle Eco-city doubles dévidoirs
- Fourniture de contrôle d'accès (complets et pièces détachées) adaptables sur l'existant en cas de dysfonctionnement
- Maintenance : cette partie maintenance demandée au candidat consiste en une disponibilité téléphonique pour toute problématique, voire une disponibilité terrain.

Une consultation a par conséquent été lancée.

PUBLICITE :

Marché passé selon la procédure adaptée (2024-46)
Date d'envoi : 24/05/24 (Parution Ouest France)
Date de remise des offres : 24 Juin 2024 à 17h.
Montant estimé du marché : 213 000 € H.T
Durée du marché : 4ans

ANALYSE DES OFFRES : LOT UNIQUE

Les critères retenus pour l'analyse des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivant :

1. Prix des prestations (30 %)
2. Caractéristiques techniques (70%)

Le Bureau procède à l'analyse des offres :

NOTATION	INCITAT ENVIRONNEMENT	BH ENVIRONNEMENT	AXIBIO
VALEUR TECHNIQUE (70)	70.00	63.00	53.00
VALEUR FINANCIERE (30)	27.96	30.00	21.25
NOTE GLOBALE (100)	<u>97.96</u>	<u>93.00</u>	<u>74.25</u>
CLASSEMENT	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>

L'offre de l'entreprise INCITAT, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- De retenir l'offre proposée par l'entreprise INCITAT ENVIRONNEMENT, offre techniquement et financièrement la plus adaptée,
- D'autoriser Le Président à signer et à notifier le marché à intervenir avec la Société INCITAT ENVIRONNEMENT pour la fourniture et maintenance de systèmes d'accès par badges pour bornes d'apports volontaires pour un montant estimé à 212 566.00 € H.T, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.

Nombre de votants : 9
Nombre de voix pour : 9
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.

